République Française– Département de Loir-et-Cher – Arrondissement de Vendôme

COMMUNE DE VILLECHAUVE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1ER JUILLET 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Absents non excusés : - Absents excusés : 3 Procuration : 2 (Mme Guy à Mr Chéreau, Mme Berleau à Mme Blandin) Date de convocation : 26/06/2026 Secrétaire de séance : Mr PERNIN Denis

L'An deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LUNEAU Stéphane, maire

Présents : Mr LUNEAU Stéphane, Mr PERNIN Denis, Mr CHÉREAU Nicolas, Mr FERRIGNO Christophe, Mme BLANDIN Muriel, Mme FOUQUET Marie, Mr LAJOUX Alain, Mr FOUQUET Didier

Absents non excusés : -

Absents excusés : Mme GUY Mélina, Mr BROSSET Kévin, Mme BERLEAU Ludivine

Mr le maire fait l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.
Après avoir fait circuler la feuille de présence et s'être assuré que les conseillers aient reçu l'ordre du jour,
Mr le maire déclare la séance de conseil municipal ouverte à 19h00 et rappelle l'ordre du jour.
Mr PERNIN Denis est désigné comme secrétaire de séance.
Mr le maire propose aux conseillers municipaux la validation du procès- verbal de la séance du 8 juin 2026.
Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

41/2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FACIL 2026 -REMPLACEMENT POTEAUX INCENDIE

Mr le maire rappelle les travaux de remplacement des poteaux incendie.
Le montant de cette opération s'élève à 15 716.16€ HT soient 18 859.38€TTC
Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la CATV au titre du FACIL 2026(Fonds d'Aide Communautaire des Investissements Locaux), Mr le maire demande aux membres de délibérer pour l'autoriser à solliciter cette aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Autorise Mr le maire à solliciter une aide financière au titre du FACIL 2026 auprès de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois concernant le projet dénommé ci-dessus.
- Autorise Mr le maire à signer tous les documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Autorise Mr le maire à signer la convention avec la CATV

42/2026 – ETUDE DEVIS TRAVAUX VOIRIE : RUE DES CHAUVES DE FRANCE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de création de trottoirs afin de sécuriser les usagers,
Mr le maire présente les devis reçus pour les travaux de création de trottoirs « rue des chauves de France ».

- Entreprise CHAVIGNY : 14 178.60€HT soient 17 014.32€TTC
- Entreprise COLAS : 13 793.30€HT soient 16 551.96€TTC
- Entreprise HUBERT : 13 693.23€HT soient 16 431.88€TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- Accepte le devis de l'Entreprise HUBERT d'un montant total de 13 693.23€HT soient 16 431.88€ €TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer les documents s'y rapportant

43/2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET CONVETION POUR RECUPERATION DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Dans le cadre des travaux de voirie, « rue des chauves de France », consistant à créer des trottoirs afin de sécuriser les usagers, monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut :

-Récupérer une partie de la TVA en signant une convention avec le Conseil Départemental,
-Demander une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Le montant estimé des travaux s'élève à 13 693.23 euros HT soient 16 431.88 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- Demande au Conseil Départemental d'établir une convention pour la récupération du FCTVA
- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police
- S'engage à réaliser les travaux
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

44/2026 - VILLECHAUVE COUNTRY CLUB : DEMANDE DE PRET DES SALLES - SAISON 2026/2027

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande en date du 26 mai 2026 de l'association « Villechauve Country Club » qui sollicite le renouvellement de prêt de la salle des fêtes à titre gracieux pour la saison 2026/2027 :
- le lundi de 17h30 à 21h00 à compter du 14 septembre 2026, pour les cours de danse, hors vacances scolaires.
- les 3ème jeudi de chaque moi pour répétitions liées à des représentations dans des manifestations.
- le samedi 29 août après-midi pour un stage découverte
- le vendredi 25 septembre 2026 pour l'assemblée générale.
- pour les bals du 12 décembre 2026 et 13 mars 2027

Et de disposer de la petite salle pendant les vacances scolaires pour des répétitions, de 18h30 à 20h00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix « pour », 0 « contre », 1 abstention (Mr Lajoux) :

- Décide de prêter, à titre gracieux, la salle des fêtes à l'association « Villechauve Country Club » pour la saison 2026/2027 :
 - le lundi de 17h30 à 21h00 à compter du 14 septembre 2026, pour les cours de danse, hors vacances scolaires.
 - les 3ème jeudi de chaque moi de 17h30 à 21h00 pour des répétitions liées à des représentations dans des manifestations.
 - le samedi 29 août 2026 après-midi pour un stage découverte
 - le vendredi 25 septembre 2026 pour l'assemblée générale
 - dans la limite d'une manifestation par saison (ouverte au public et moyennant une contribution financière des participants : repas dansant, bal…)
 - pendant les vacances scolaires selon un calendrier fourni avant chaque période de vacances
- Décide d'autoriser Mr le maire à signer une convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec l'association « Villechauve Country Club »
- Décide de se réserver toutefois l'utilisation de cette salle en cas de manifestation de la commune, communauté de communes ou syndicat de communes

45/2026 - PARTAGER LE YOGA : DEMANDE DE PRET DE LA SALLE DES FÊTES - SAISON 2026/2027

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande en date du 29 juin 2026 de l'association « Partager le yoga » qui sollicite le prêt de la salle des fêtes à titre gracieux pour la saison 2026/2027 :
-le mercredi de 17h30 à 20h45 du 23 septembre 2026 au 15 décembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- de prêter, à titre gracieux, la salle des fêtes à l'association « Partager le yoga » pour la saison 2026/2027, le mercredi de 17h30 à 20h45 du 23 septembre 2026 au 15 décembre 2026.
- d'autoriser Mr le maire à signer une convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec l'association « Partager le yoga »
- Décide de se réserver toutefois l'utilisation de cette salle en cas de manifestation de la commune, communauté de communes ou syndicat de communes

46/2026 - CESSION TRACTEUR COMMUNAL – RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL OFFRES

Monsieur présente le compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres.
Un seul offre ayant été reçue et inférieure au prix de réserve fixé par délibération 40/2026 du 8 juin 2026.
La commission a décidé ne pas retenir l'offre reçue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- de valider la décision de la commission d'appel d'offres

Mr Lajoux quitte la séance à 20h10.

Questions diverses :

- Mr Luneau :
 - Informe que les responsables de la collecte du SYVALORM se sont déplacés en mairie au sujet de la collecte. Il a été décidé une réorganisation sur certains points : regroupements des bacs rue Pasteur et à la Duperrerie. La collecte des bacs de « la Touche » sera effectuée sur place à condition de procéder à l'élagage de branches à l'entrée de la cour. Les autres habitations de la rue de la Touche seront effectuées en porte à porte.
 - Avoir reçu une demande de Mr Delcourt pour le busage d'un fossé situé le long de la parcelle cadastrée C228, située au lieu-dit « les Bordes »
 - Avoir reçu un devis de l'entreprise RUFLET d'un montant de 364.80€ TTC concernant le fauchage des chemins de terre.
 - Avoir rencontré Mr le Sous-Préfet pour évoquer les projets de la commune notamment le plan d'eau communal afin de pérenniser le site.

- Avoir rencontré le responsable de la DIR du secteur de Vendôme. Différents sujets ont été évoqués : réfection du chemin du Grand Marchais suite à dégradation, création de zébras sur la portion de dégagement à la sortie du chemin de Gobe-Navet, mise en place d'une barrière devant le Gatinais, étude pour dévier le passage des camions poids lourds dans le bourg, création d'une voie piétonne le long de la RN10 à la Moinerie.
- Présente le relevé des radars pédagogiques.
- Indique avoir rencontré Mme Délier au sujet du curage du fossé à la Brosserie.
- Avoir reçu un devis de l'entreprise l'atelier du paysage pour des travaux au cimetière sur le mur de séparation des deux cimetières : enlèvement de plaques béton tombées.
- Informe les conseillers de l'arrêt de travail de l'agent technique jusqu'au 30/06/2026.
- Informe que l'électricien doit intervenir avant le 11 juillet sur le site du plan d'eau pour la mise en place de l'éclairage et du défibrillateur.
- Remercie Mr Ferrigno pour le prêt du barnum lors des obsèques de Mr Leméasle.
- La plaque d'immatriculation du tracteur est arrivée, la rampe d'éclairage est en attente de livraison.
- Propose le report au vendredi 11 septembre si le feu ne peut être tiré le 11 juillet : les conseillers valident.
- Demande aux membres présents de se prononcer sur le maintien du concours des maisons fleuries, vu les conditions climatiques : les conseillers s'accordent pour ne pas organiser le concours cette année.

- Mme Blandin indique que les panneaux d'indication « Villechauve » situés sur la RN10, sont difficilement lisibles. Une demande a déjà été faite à la DIR, qui doit procéder au remplacement des panneaux.
- Mr Chéreau évoque l'éventualité de créer une entrée pour accéder au terrain communal route de Villeporcher. Mr le maire ainsi que les membres présents sont favorables à ce projet.
- Mr Ferrigno émet l'idée d'installer un panneau « STOP » rue de Touraine. Mr le maire indique l'avoir évoqué avec le Conseil Départemental mais que le projet n'a pas été retenu. Mr Chéreau indique qu'il serait souhaitable de rappeler la limitation de vitesse rue de la gare et d'installer un panneau de limitation de vitesse (50).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21h00 mn

LE MAIRE,
Stéphane LUNEAU

Le secrétaire de séance,
Denis PERNIN